



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 15 janvier 2019

DENGUE A LA REUNION : le nombre de cas signalés continue d'augmenter

Depuis 3 semaines consécutives, la circulation du virus de la dengue s'intensifie sur l'île de la Réunion, avec une recrudescence significative du nombre de cas signalés. **Depuis le 1er janvier 2018, ce sont 6 822 cas de dengue qui ont été confirmés**, dont 13 cas importés. Les autorités rappellent à la population que la lutte contre la dengue passe par une somme de bons gestes du quotidien qui permettent de réduire les populations de moustiques en supprimant les lieux de ponte. Parmi ceux-ci, les dépôts sauvages et les pneus usagers constituent à eux seuls de multiples gîtes potentiels. En effet, ils favorisent la stagnation de l'eau et sont ainsi un terrain favorable au développement des moustiques. Dans le contexte d'épidémie, leur élimination est en enjeu majeur de santé publique et l'affaire de tous et l'affaire de tous.

Elimination des stockages anarchiques de pneus

La direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement a intensifié ses actions en direction des entreprises et des collectivités en vue d'éliminer les stockages anarchiques de pneus. Les contrôles opérés au titre de la police des installations classées ont conduit à relever des situations illégales. Les exploitants concernés ont été mis en demeure. En parallèle, une campagne de rappel des obligations réglementaires est en cours en direction des importateurs de pneus.

Collecte et traitement des pneus usagers

Les importateurs de pneus sont tenus de pourvoir à la collecte et au traitement des pneus usagés, en les reprenant sans frais auprès des collectivités et des distributeurs. Pour se faire, ils peuvent adhérer à un éco-organisme collectif.

Le défaut de prise en charge des pneus usagés, à hauteur des quantités qu'ils ont mis sur le marché, est passible de fortes amendes administratives, d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 fois le coût estimé de collecte/traitement.

Les stockages non respectueux de l'environnement peuvent également être sanctionnés.

Situation épidémiologique au 15 janvier 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 31 décembre au 6 janvier, **41 cas de dengue** ont été confirmés.

Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

=> **Dans le sud** : Les Avirons (7 cas), Saint-Louis (4 cas), La Rivière Saint-Louis (7 cas), L'Etang-Salé (1 cas), L'Entre-Deux (3 cas), Le Tampon (1 cas), Saint-Pierre (4 cas) Ravine des Cabris (1 cas)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



=> Dans l'ouest : Saint Gilles les bains (6 cas), La Saline (1 cas), Piton Saint-Leu (3 cas)

=> Dans le nord : Saint-Denis (1 cas), La Montagne (1 cas)

=> Dans l'est : Saint-André (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- 159 hospitalisations pour dengue,
- 478 passages aux urgences,
- 6 décès dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

